



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE
Du mercredi 30 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 14 heures 30, le COMITE de l'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD s'est réuni en la salle des fêtes à Bailleul sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER.

Communauté de communes Flandre Intérieure

Présents : Monsieur Jérôme DARQUES – Monsieur Joël DEVOS – Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER – Monsieur François DRIEUX – Monsieur Olivier DUCROQUET – Monsieur Philippe GRIMBER – Madame Sandrine KEIGNAERT – Madame Edith STAELEN – Monsieur Dominique VAESKEN – Monsieur Dominique WALBROU

Procurations :

Monsieur Francis AMPEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER
Monsieur Franck BAES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER
Monsieur Jean-Luc CAPPART a donné pouvoir à Monsieur Joël DEVOS

Excusés : Madame Virginie DELESTRÉ – Monsieur Maxime CREPIN – Monsieur Pierre BOURGEOIS – Monsieur Christophe DEBREU – Monsieur Benoît DECROCK – Monsieur François HEYMAN – Monsieur Christophe LEGROIS – Monsieur Roger LEMAIRE – Monsieur Serge SOODTS – Monsieur Jean-Michel VERRIER

Communauté de communes Hauts de Flandre

Présents : Madame Marie-Andrée BECKAERT – Monsieur Alain BONDUAEUX – Monsieur Christian DELASSUS

Procurations :

Madame Marie-Agnès SOETE a donné pouvoir à Monsieur Christian DELASSUS
Madame Claudine DELASSUS a donné pouvoir à Monsieur Christian DELASSUS

Excusés : Monsieur Stéphane COLAERT – Monsieur Jérôme VERMERSCH

Communauté de communes Flandre Lys

Présents : Monsieur Jean-Philippe BOONAERT – Monsieur Christophe DELAVAL – Monsieur Joël DUYCK – Monsieur Bruno NORO – Monsieur Edmond TURPIN

Procurations :

Monsieur Jean-Marc BURETTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BOONAERT
Monsieur François-Xavier HENNEON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BOONAERT

Excusés : Madame Jocelyne DURUT – Monsieur Bruno FICHEUX – Monsieur Eddy ROLIN – Monsieur Alexandre COTE

Communauté de communes de Pévèle Carembault

Présents : Monsieur ALAIN BOS – Monsieur Bernard CHOCRAUX – Monsieur Michel DESMAZIERES – Monsieur Marcel PROCUREUR

Procuration :

Monsieur Thierry LAZARO a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHOCRAUX

Excusé : /

Collège compétence SAGE

Présent : /

Excusé : /

Procuration :

Monsieur André BALLEKENS a donné pouvoir à Monsieur Alain BOS

Monsieur Joël DUYCK est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Comité du 23 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Finances :

Budget Principal

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation du résultat
4. Budget Primitif 2022

Budget Annexe

5. Compte de gestion 2021
6. Compte administratif 2021
7. Affectation du résultat
8. Budget Primitif 2022

Réseau hydraulique :

9. Modification du périmètre de l'USAN suite à la demande de transfert de la CCHF.

Finances :

10. Appel à cotisations des membres

Ressources Humaines :

11. Création d'un poste permanent
12. Tableau des effectifs au 1^{er} mai 2022

Patrimoine :

13. Vente du hangar de l'USAN rue des obeaux à Radinghem en Weppes.

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur de Loos les Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

En préambule de la présentation du compte administratif et budget primitif de l'USAN (Budget Principal uniquement) lors de l'assemblée, il est précisé que 2 erreurs étaient présentes dans les documents transmis avec la convocation au Comité Syndical.

- 1ère erreur :

Le montant repris dans la délibération d'affectation des résultats à la ligne 002 n'intègre pas la différence entre les recettes et les dépenses des restes à réaliser. Il faut retenir 3 240 955.10 € au lieu de 3 061 675.10 €.

De ce fait, dans le budget primitif 2022, il a été reporté à la ligne 002 : 3 240 955.10 €.

Nous avons donc rééquilibré le budget du montant de la différence soit 179 280 €, ce qui a impacté le résultat global des dépenses et recettes de fonctionnement.

- 2ème erreur :

Le montant des restes à réaliser repris dans la synthèse du budget principal USAN doit être 875 020 € au lieu de 874 620 €. La différence de 400 € a été régularisée et soustraite au compte 2314 afin de ne pas changer l'équilibre des dépenses et recettes en section d'investissement.

Lors de la réunion du 30 mars 2022 à 14 h00, il faut retenir qu'un dossier corrigé et complet a été remis à chaque membre participant au présent Comité Syndical.

2/ Finances : Budget Principal - Compte administratif 2021

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2021.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier de Loos les Weppes conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2021 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 776 523.40 €	4 941 947.33 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 373 788.40 €	2 685 438.59 €

		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	3 614 968.79 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	1 030 367.81 €	/

		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		8 180 679.61 €	11 242 354.71 €

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	875 020.00 €	1 054 300.00 €
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	875 020.00 €	1 054 300.00 €
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 776 523.40 €	8 556 916.12 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	6 279 176.21 €	3 739 738.59 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	9 055 699.61 €	12 296 654.71 €

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 875 020.00 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 1 054 300.00 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2022.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

3/ Finances : Budget Principal - Affectation du résultat

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Section d'investissement :

Résultat de l'année N - 1 688 349.81 €

Résultats antérieurs...N-1... - 1 030 367.81 €

Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice N

- 2 718 717.62 €

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'année N 2 165 423.93 €

Résultats antérieurs...N-1... 3 614 968.79 €

Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice N

5 780 392.72 €

EXCEDENT GLOBAL DE + 3 061 675.10 €

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultats cumulés de la section d'investissement : - 2 718 717.62 €

Restes à réaliser en recettes : 1 054 300.00 €

Restes à réaliser en dépenses : 875 020.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT REEL "INVESTISSEMENT" = 2 539 437.62 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Bureau décide :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte 1068 "Réserves" du Budget Primitif : 2 539 437.62 €

- et le solde en report de la section de fonctionnement de Budget Primitif, soit (c/110 ligne budgétaire 002) : 3 240 955.10 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

4/ Finances : Budget Principal - Budget Primitif 2022**Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS**

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2022 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 710 655.00 €	3 469 699.90 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 240 955.10 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 710 655.00 €	6 710 655.00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 057 262.38 €	10 596 700.00 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	875 020.00 €	1 054 300.00 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 718 717.62 €	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 651 000.00 €	11 651 000.00 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		18 361 655.00 €	18 361 655.00 €

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2022, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2021 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

5/ Finances : : Budget annexe - Compte de gestion 2021

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur de Loos les Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

6/ Finances : Budget Annexe - Compte administratif 2021

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2021.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier de Loos les Weppes conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2021 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 482.70 €	191 977.32 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	36 576.54 €	16 533.42 €

		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	438 011.77 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	16 533.42 €	/

		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		223 592.66 €	646 522.51 €

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	/	/
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	/	/
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 482.70 €	629 989.09 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	53 109.96 €	16 533.42 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	223 592.66 €	646 522.51 €

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 0 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 0 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2022.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

7/ Finances : Budget Annexe - Affectation du résultat

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

RESULTAT DE L'EXERCICE

<u>Section d'investissement :</u>		<u>Section de Fonctionnement :</u>	
Résultat de l'année N	- 20 043.12 €	Résultat de l'année N	21 494.62 €
Résultats antérieurs...N-1..	- 16 533.42 €	Résultats antérieurs...N-1...	438 011.77 €
	-----		-----
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice N	- 36 576.54 €	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice N	459 506.39 €

EXCEDENT GLOBAL DE + 422 929.85 €

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultats cumulés de la section d'investissement : - 36 576.54 €

Restes à réaliser en recettes :

Restes à réaliser en dépenses :

BESOIN DE FINANCEMENT REEL "INVESTISSEMENT" = 36 576.54 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Bureau décide :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte 1068 "Réserves" du Budget Primitif : 36 576.54 €

- et le solde en report de la section de fonctionnement de Budget Primitif, soit (c/110 ligne budgétaire 002) : 422 929.85 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

8/ Finances : Budget Annexe - Budget Primitif 2022

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2022 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	611 000.00 €	188 070.15 €

	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		422 929.85 €

	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	611 000.00 €	611 000.00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	417 723.46 €	454 300.00 €

	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	36 576.54 €	/

	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	454 300.00 €	454 300.00 €

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	1 065 300.00 €	1 065 300.00 €
--	-----------------	----------------	----------------

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2022, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2022 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

9/ Réseau hydraulique : Modification du périmètre de l'USAN suite à la demande de transfert de la CCHF.

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER

Par délibération en date du 7 décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a, à l'unanimité, décidé de valider le périmètre transféré à l'USAN avec les ajustements suivants :

- les communes de Rexpoede, Bissezele et Wulverdinghe sont reprises intégralement par l'USAN.
- une partie de la commune de Socx est reprise par l'USAN sur le bassin versant Falaises mortes.
- des ajustements sont réalisés pour mettre en cohérence les documents cartographiques et le tableau des surfaces et contributions de l'USAN pour les communes de Millam, Merckeghem, Eringhem, Hondskoote, Volckerinckhove et Lederzeele.

L'article 11 des statuts de l'USAN précise qu' « en application des articles L5711-1 et L5212-16 du CGCT, le retrait ou l'adhésion d'un EPCI-FP déjà membre pour le territoire d'une de ses communes, est décidé par délibération concordante du comité syndical et de l'organe délibérant ».

Il nous est donc proposé :

- de confirmer le périmètre de la CCHF transféré à l'USAN ;
- de modifier en conséquence l'annexe 1 des statuts de l'USAN avec l'ajout de la commune de Socx sur la liste des membres.
- de modifier en conséquence le tableau des surfaces et contributions de l'USAN.

Lors des débats, Christian DELASSUS de la CCHF évoque la prise de compétence SAGE de l'Institution intercommunale des Wateringues sur le secteur Falaises mortes. Il s'avère également que la CCHF a cotisé pour la même compétence à l'USAN et à la structure porteuse du SAGE Delta de l'Aa depuis 2019.

Il est précisé que le projet de création de la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle viendra également impacter les adhésions des communes de la CCPC et la CCPC à l'horizon 2023.

Une remise à plat du système de cotisation sur la compétence 2 sera probablement à conduire cette année.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

10/ Finances : Appel à cotisations des membres pour l'année 2022

Rapporteur : monsieur Joël DEVOS

Conformément à l'article 9-2.2 de nos statuts, notre assemblée doit chaque année fixer le produit des cotisations par l'application d'un taux d'évolution vis-à-vis du produit de l'année précédente.

Pour rappel, l'appel à cotisation 2021 était de 2 335 800 € repartit selon le tableau ci-dessous.

Tableau n° 1 :

SYNTHESE	2021		
	contribution compétence 1	contribution compétence 2	TOTAL
CC de Flandre Intérieure	1 274 848 €	103 570 €	1 378 418 €
CC des Hauts de Flandre	356 654 €	23 490 €	380 144 €
CC Flandre Lys	367 541 €	40 093 €	407 634 €
CC Pévèle Carembault	158 666 €	- €	158 666 €
CAMPHIN EN CAREMBAULT		1 674 €	1 674 €
CHEMY		565 €	565 €
GONDECOURT		4 042 €	4 042 €
PHALEMPIN		4 657 €	4 657 €
TOTAL	2 157 709 €	178 091 €	2 335 800 €

Pour l'année 2022, les ajustements de surfaces sur la CCHF (suite à la délibération de modification du périmètre de l'USAN consécutive au transfert de territoire de la CCHF) ont été réalisés pour les communes de Rexpoede, Bissezele, Wulverdinghe, Socx, Millam, Merckeghem, Eringhem, Hondshoote, Volckerinckhove et Lederzele.

De plus, comme le précise l'article 9-2.2 des statuts de l'USAN, l'évolution de la population est prise en compte à chaque début de mandat, ainsi les ajustements liés à l'évolution de la population ont été réalisés sur la base des données 2018 (INSEE / population totale).

Pour l'année 2022, il vous est proposé de faire évoluer le produit et de fixer le taux d'évolution à 2%.

Ainsi, la répartition de la cotisation entre les membres est fixée selon le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 :

SYNTHESE	2022		
	contribution compétence 1	contribution compétence 2	TOTAL
CC de Flandre Intérieure	1 270 925 €	108 481 €	1 379 407 €
CC des Hauts de Flandre	398 338 €	27 202 €	425 540 €
CC Flandre Lys	364 732 €	41 530 €	406 262 €
CC Pévèle Carembault	159 465 €	- €	159 465 €
CAMPHIN EN CAREMBAULT		1 772 €	1 772 €
CHEMY		810 €	810 €
GONDECOURT		4 249 €	4 249 €
PHALEMPIN		5 010 €	5 010 €
TOTAL	2 193 461 €	189 055 €	2 382 516 €

Les recettes liées à cette opération sont imputées au chapitre 74 du budget principal de l'USAN.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

11/ Ressources humaines : Création d'un poste permanent

Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de l'établissement,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service des moyens de la collectivité, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'attaché, à compter du 1^{er} mai 2022, dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de directeur des moyens de la collectivité.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de l'établissement est modifié en ce sens.

Article 5 : exécution.

Monsieur le président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Il est proposé aux membres du Comité de valider la création d'un poste permanent.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

12/ Ressources humaines : Tableau des effectifs au 1er mai 2022.

Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO

Il vous est proposé d'adopter le nouveau tableau des effectifs du personnel en tenant compte des emplois titulaires et stagiaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES
A TEMPS COMPLET AU 1^{er} MAI 2022

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CADRE ACTUEL	CADRE NOUVEAU
----------------	-------	--------------	---------------

EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur Général des Services		1	1

FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHÉ	Attaché Principal	0	0
	Attaché	0	1
REDACTEUR	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0	0
	Rédacteur	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Principal 1 ^{ère} classe	3	3
	Principal 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif	0	0
SOUS TOTAL		6	6

FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR	Ingénieur principal	2	2
	Ingénieur	1	1
TECHNICIEN	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Technicien	1	1
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maitrise Principal	3	3
	Agent de Maitrise	3	3
ADJOINT TECHNIQUE	Principal de 1 ^{ère} classe	3	3
	Principal de 2 ^{ème} classe	5	5
	Adjoint Technique	7	7
SOUS TOTAL		27	27

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS CONTRACTUELS
A TEMPS COMPLET AU 1^{er} MAI 2022

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CADRE ACTUEL	CADRE NOUVEAU
INGENIEUR	Ingénieur	1	1
TECHNICIEN	Technicien	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	1	1
REDACTEUR	Rédacteur	1	1
SOUS TOTAL		6	6

TOTAL GENERAL		40	40
----------------------	--	-----------	-----------

Le Bureau a émis un avis favorable.
 Adopté à l'unanimité,

13/ Patrimoine : Vente du hangar de l'USAN rue des obeaux à Radinghem en Weppes.

Rapporteur : Madame Edith STAELEN

Comme vous le savez, la Métropole Européenne de Lille s'est retirée de notre syndicat mixte au 1er janvier 2019. La conséquence collatérale de ce retrait était que ni le siège de l'USAN, ni notre hangar technique n'étaient situés sur notre périmètre d'intervention entraînant de fait des surcoûts notamment en termes de déplacements.

Après prospection, le choix de l'implantation du nouveau hangar technique de l'USAN s'est arrêté sur un bien immobilier situé 35, rue de la Communauté de Communes à Bailleul.

Le 9 juillet 2020, le comité syndical a décidé d'autoriser le Président à signer l'acte notarié pour l'achat de ce hangar. L'acte de vente a été établi le 10 juillet 2020.

Ayant acquis un nouvel hangar à Bailleul, l'USAN propose, après estimation par France Domaines, de vendre son hangar implanté rue des obeaux à Radinghem en Weppes, sur la parcelle 000A677 (2000 m²) acquise par l'USAN par acte notarié du 2 novembre 1971.

A ce titre, Mr VANOVERBERGHE Fabien a rédigé une lettre d'intention d'achat au prix de 225 000 € comprenant les honoraires de négociation de 15 000€ à la charge de l'acquéreur.

Ainsi, il vous est demandé :

- de procéder à la vente d'un hangar de 400 m² situé sur la parcelle cadastrée 000A677 de 2000 m² sise au 26 rue des obeaux 59320 Radinghem en Weppes au profit de Mr VANOVERBERGHE au prix de 210 000 euros net vendeur.
- D'autoriser le Président à signer le compromis de vente puis l'acte de vente et tout document relatif à la cession.
- De confier la régularisation de la vente à la SCP BELLE Notaires à Bailleul.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les membres du Comité et lève la séance.

Les membres du Comité